



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3121 - Construction et restructuration des collèges publics

#### **Protocole transactionnel avec l'entreprise Génie Climatique de l'Est dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du collège Jean Mentel à Sélestat.**

#### **Rapport n° CP/2014/378**

#### **Service gestionnaire :**

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

#### Résumé :

Dans le cadre de l'opération de restructuration-extension du collège Jean Mentel de Sélestat, il est apparu nécessaire de faire des travaux supplémentaires de chauffage et de ventilation non prévus au marché de travaux afin d'assurer une continuité de service des installations des zones en activité pendant les travaux et afin de respecter les contraintes réglementaires.

Les travaux de restructuration et d'extension au collège Jean-Mentel à SELESTAT sont terminés depuis septembre 2013.

Durant le chantier, des travaux supplémentaires de chauffage et de ventilation non prévus au marché de travaux ont été réalisés :

- afin d'assurer une continuité de service des installations des zones en activité pendant les travaux ;
- afin de respecter les contraintes réglementaires.

L'entreprise Génie Climatique de l'Est, titulaire du lot 22 : chauffage-ventilation a ainsi établi un devis pour ces travaux, pour un montant de 20 844,10 € HT, soit 25 012,92 € TTC.

Le montant du marché initial s'élève à 589 994,52 € HT, soit 705 633,45 € TTC.

Un avenant au marché de base a été passé pour la somme de 5 995,00 € HT soit 7 170,02 € TTC. Le montant du marché après cet avenant s'élève à 595 989,52 € HT, soit 712 803,47 € TTC.

Le nouveau montant du marché, après transaction, est porté à la somme de 616 833,62 € HT, soit 740 200,34 € TTC.

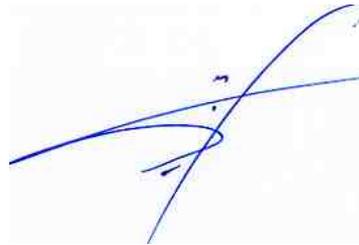
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, accepte la prise en charge des prestations supplémentaires de travaux de chauffage et de ventilation non prévus au marché de travaux du lot 22 - chauffage ventilation.*

*Elle approuve par ailleurs le principe d'une transaction amiable à passer entre le Département du Bas-Rhin et la société Génie Climatique de l'Est, titulaire du lot 22 - chauffage ventilation en vue du règlement de ces travaux supplémentaires, d'un montant de 20 844,10 € HT, soit 25 012,92 € TTC, et autorise son président à signer le moment venu le protocole transactionnel correspondant.*

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL